

Qui saura produire mieux, pour deux fois moins cher, d'ici 2050 ?

**Grand Paris Aménagement lance le
« Challenge 50, produire mieux avec moins »**

et présentera les 3 groupements appelés à développer leur projet innovant
lors du MIPIM 2025

Face à la double urgence sociale et économique autour des questions d'accès au logement, et alors que l'ensemble de la chaîne de valeur de la fabrique de la ville fait face à une crise structurelle dure, Grand Paris Aménagement lance le « *Challenge 50* », une démarche nationale d'innovation et de recherche de solutions nouvelles pour relever un défi majeur : faire émerger les leviers de transformation pour produire mieux et moins cher.

En mobilisant des terrains dont il est propriétaire et en indemnisant les groupements d'acteurs de l'immobilier qui travailleront à un projet innovant, l'aménageur s'engage pour encourager des solutions « disruptives », et faire émerger puis partager des pistes utiles pour le gouvernement et pour toute la filière.

« Nous sommes convaincus que les acteurs de l'immobilier, chacun dans leur domaine, ont déjà identifié des leviers pour produire mieux avec moins. Nous voulons jouer le rôle de catalyseur de ces idées nouvelles et les aider à les mettre en œuvre pour construire collectivement des solutions utiles à toute la filière. S'il le faut, nous sommes prêts à revoir nos habitudes et nos normes. », explique Jean-Philippe Dugoin-Clément, Président de Grand Paris Aménagement

Un défi lancé à la filière : et si vous partiez d'une page blanche pour produire mieux et moins cher ?

Grand Paris Aménagement propose un défi aux acteurs de la filière de la fabrique de la ville, un concours en forme de carte blanche avec l'ambition de réinventer les modes de production de logements. La réponse à l'objectif fixé de diviser par deux les coûts de production (et pas seulement de construction !) peut prendre différentes formes : produire des logements destinés à la vente et coûtant deux fois moins cher aux acquéreurs, ou de logements destinés à la location, avec un loyer (charges comprises) deux fois moins important, ou tout autre forme « intermédiaire » entre propriété et location, ...

La consigne : produire un immeuble de logement

- **Répondant mieux aux besoins** de ses futurs habitants,
- **Mieux adapté aux conditions climatiques** de 2050,
- **Pesant jusqu'à 2 fois moins sur le pouvoir d'achat** immobilier de ses acquéreurs et/ou locataires,
- Quitte à **questionner de fond en comble les habitudes, normes, montages juridiques ou financiers traditionnels.**

3 groupements de candidats retenus à l'échelle nationale, annoncés lors du MIPIM 2025

Tout groupement d'acteurs, de toute la France, disposant ensemble des compétences pour concevoir, réaliser, commercialiser et s'assurer de la qualité dans le temps d'un projet immobilier, peut candidater. Seront retenus 3 groupements de candidats sur la base de l'audace et de l'impact des mesures proposées. Un seul mot d'ordre : « casser les silos ! ».

Tous les leviers peuvent être mobilisés... sauf l'argent public

L'objectif étant d'accompagner une innovation de méthode portée par les acteurs, ceux-ci seront invités à ne pas intégrer de soutien public dans leur démarche – que ce soient des subventions ou des minorations artificielles du prix de revient du foncier.

Tous les autres moyens sont en revanche ouverts : réinterroger le programme, les « habitudes », les normes quel que soit leur statut (y compris les règles que Grand Paris Aménagement pose pour ses propres projets !), les montages juridiques et financiers, etc.

À propos des candidatures

- **Phase de candidature**
 - **Candidatures à déposer jusqu'au 28 février 2025** à l'adresse suivante : Challenge50@grandparisamenagement.fr
 - **La première étape de candidature** doit prendre la forme d'une note d'intention de 3 à 5 pages (format libre) précisant les membres du groupement, son approche et sa méthode pour répondre à l'ambition du challenge, et le profil des territoires où l'approche envisagée pourrait être testée.
- **Phase d'offre**
 - **Mars 2025 : La phase d'offre qui suivra permettra à 3 candidats retenus**, à l'issue de l'analyse des dossiers, et **annoncés au MIPIM 2025, de travailler dans un délai de 4 à 8 mois sur un cas concret** (foncier identifié et localisé, coût du foncier précisé) pour proposer un projet et son montage permettant d'atteindre ou de se rapprocher de l'objectif.
- **GPA participera financièrement aux études réalisées** par chaque groupement ; les candidats restent propriétaires de leurs études.
- L'ensemble de la démarche initiée à travers ce challenge et **les propositions qui émergeront feront l'objet a posteriori d'une communication plus large**, afin de partager les enseignements, et mettre en commun les approches et leviers identifiés, auprès de la filière de la fabrique de la ville.

À propos de Grand Paris Aménagement

Grand Paris Aménagement, fédéré à l'EPA Orly Rungis Seine Amont et actionnaire des SPLA-IN Grand Paris Sud, Roissy Pays de France et Métropolitaine – est un groupement d'aménageurs public qui intervient au service des maires et des collectivités, sur tous les territoires d'Île-de-France, avec l'ambition de (re)créer de la qualité de vie pour les habitants, et pour longtemps. Nos collaborateurs, animés par le sens de l'intérêt général, conçoivent et réalisent des projets sur mesure, en lien étroit avec les élus locaux, de la petite couronne aux centralités de l'espace rural francilien, sur des opérations de toutes tailles et de toutes complexités.

Contacts presse : Grand Paris aménagement

Etienne Boulet, agence Bona Fide | eboulet@bonafide.paris